



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 07 OCTOBRE 2016

---

**Présidé par Monsieur Claude DESCAMPS, Maire**

**Présents** : Raymond FOISSAC, Fabienne SIGAUD, Christophe ROGER, Sylviane BERNARD, , Bruno DAVID, Lucie FAVARETTO, Michel LACOMBE, Josiane LAUR, Marie-Claude MILLET, Isabelle BOUSQUET-ANTUNES, Dominique THELINGE , Christophe SOUDE, Robert HARVEY, Catherine CHICQUENOY, , Elsa SOARES, Jean-Pascal MARTIN, Frédéric SOUSA.

**Absents** : Jacques FROMENT

**Absents avec procuration** : Dominique PRUNET (procuration à Michel LACOMBE), Marjorie AUSSENAC (procuration à Josiane LAUR), Céline BERRIE (procuration à Robert HARVEY), Patrick BROUEL (procuration à Raymond FOISSAC)

**Secrétaires de séance** : Michel LACOMBE assisté de Bénédicte JAHAN

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.*

Monsieur le maire demande s'il y a des observations concernant le compte-rendu du Conseil du 28 Juillet 2016, s'ensuit une discussion avec les élus d'opposition sur le contenu du compte-rendu.

M. LACOMBE reprend la première phrase : *Après prise en compte des remarques formulées par M. LACOMBE le compte-rendu du CM du 05 juillet 2016 est adopté à l'unanimité.* Comme le prouve le compte-rendu envoyé à la préfecture par M le Maire pour justifier du vote de la délibération d'affectation des résultats des différents comptes administratifs aucune des modifications apportées n'a été prise en compte. Le compte-rendu du 5 Juillet n'est donc pas approuvé par l'opposition.

Isabelle BOUSQUET donne lecture d'une déclaration préalable et demande à ce qu'elle soit jointe au prochain compte rendu et affichée.

Suite à cette lecture M le Maire dit que les délibérations sont disponibles le lendemain de leur rédaction en Mairie et qu'elles ne seront pas envoyées aux élus.

Concernant les comptes-rendus, à l'avenir ils seront plus succincts et retraceront uniquement les points essentiels abordés au cours des séances.

A la fin de la discussion M Lacombe est nommé secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1 – Cession chemin rural « Patrounet » : enquête publique**

Raymond FOISSAC soumet au vote de l'Assemblée l'ouverture d'une enquête publique concernant la proposition d'achat d'un chemin rural sis au lieu-dit « Patrounet » par Madame RODRIGUES Monique pour une superficie de 1a89ca et 4a70ca et Monsieur et Madame LAVERRIERE Olivier pour une superficie de 3a05ca au prix de 2€/m<sup>2</sup>.

Pour cela l'enquête publique devra porter sur, d'une part la suppression et l'aliénation du chemin rural et d'autre part la création et l'ouverture d'un nouveau tracé du chemin rural sur une bande de terrain d'une largeur de 4.5m, section A au lieu-dit « Patrounet » pour partie des parcelles 516p et 517p d'une superficie de 2a90ca, cédée par madame Monique RODRIGUES à la commune de Prayssac moyennant la somme de 2€/m<sup>2</sup>.

Michel LACOMBE précise qu'il n'a rien contre le projet mais fait remarquer qu'il faut sans doute envisager l'ouverture de deux voire trois enquêtes publiques différentes puisque trois points distincts sont à traiter, à savoir :

- l'aliénation d'un chemin existant,
- l'aliénation et la création d'un nouveau tracé du chemin car le déplacement est supérieur à 2 m.

Raymond Foissac répond que comme il s'agit du même chemin il semble possible d'en effectuer qu'une.

Afin de vérifier le bien fondé de ces remarques, monsieur le maire préfère remettre au prochain Conseil le vote de cette délibération.

## **2 – Convention partenariale cinéma + versement d'une subvention de 3000 €**

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de convention entre le cinéma Louis Malle, représenté par la SARL Ciné46, la Communauté de Communes et la Commune de Prayssac a été élaboré, en relation avec le Collectif, afin de dynamiser et de développer l'activité du cinéma et lui permettre de perdurer.

Il présente la convention qui n'a pas été jointe aux projets de délibération par oubli.

Il fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'apporter un soutien financier au cinéma sur l'exercice 2016 à la hauteur de 3000 € sous forme de subvention qui sera versée avant le 30 Octobre de cette année et que les prochaines subventions seront conditionnées à la réalisation d'un programme d'action.

Il précise que pour sa part, la Communauté de Communes versera une subvention de 6000€.

Pour la signature de la convention :

**Vote Pour à l'unanimité**

Pour le versement de la subvention :

**Vote Pour à l'unanimité**

## **3 – Réaménagement des emprunts CRCA**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal, que le contexte économique s'y prêtant, il a pris contact avec le CRCA afin de réaménager les emprunts à taux fixe de la Commune.

Il donne lecture des nouveaux taux négociés, succinctement :

- Les anciens taux à 4.35%, 3.84%, 4.47% et 4.55% passent à 1.20%
- Les anciens taux à 4.91%, 3.70% passent à 1.40%
- Les anciens taux à 3.55% et 3.70%, pour certains prêts passent, à 1.60%
- Les anciens taux à 5.15% passent à 2%

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter cette renégociation d'emprunts et de lui donner toutes délégations utiles à la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement bancaire.

Il précise que grâce à ces réaménagements, la commune réalisera une économie sur les intérêts d'environ 229 000 € et concernant l'annuité une économie de 21 217.87 € pour la première année.

Isabelle BOUSQUET demande s'il est possible d'avoir le tableau des amortissements des emprunts.

Monsieur le maire répond qu'il lui sera fourni.

M Lacombe demande comment seront notées ces renégociations au niveau comptable et quel est désormais le montant de la dette.

Monsieur le maire répond qu'il n'a pas les éléments pour répondre ce soir.

### **Vote Pour à l'unanimité**

#### **4 – Demande validation de l'agenda Ad'ap**

Raymond FOISSAC présente à l'assemblée le calendrier des travaux prévus pour répondre à l'obligation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée sur 3 ans reconductible une fois.

Après une discussion sur l'utilité et la nécessité des commissions, monsieur FOISSAC soumet au vote la validation de cet agenda.

### **Vote Pour à l'unanimité**

#### **5- Régie garderie : intégration de l'aide aux devoirs 12€**

Fabienne SIGAUD informe le Conseil Municipal qu'avec la création de l'ALAE l'aide aux devoirs est désormais assurée par les animateurs de cette structure portée par la Mairie. Il faut donc régulariser le tarif de l'aide aux devoirs en l'intégrant dans la régie Garderie.

Elle propose donc :

- d'appliquer un tarif annuel de 12€ par famille à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 (sachant que ce tarif reste le même qu'auparavant)
- que la régie Garderie encaissera les recettes de l'aide aux devoirs.

### **Vote Pour à l'unanimité**

#### **6 – Attribution lot menuiserie pour groupe scolaire ALAE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 3 octobre 2016 afin d'ouvrir les plis qui avaient été remis suite à la consultation concernant le projet de remplacement des menuiseries du groupe scolaire ALAE.

Après examen des données en sa possession, la commission d'appel d'offres a retenu la société MOTA pour un montant de 4988 HT et le soumet au vote du Conseil Municipal.

### **Vote Pour à l'unanimité**

#### **7 – Vente à Lot Habitat terrain résidence Georges Brassens**

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil que la mairie a mis à disposition des terrains à Lot Habitat situés rue Georges Brassens sur lesquels sont construits 6 logements. Il leur fait part que dans le cadre de l'accès à la propriété, Lot habitat demande à acquérir le terrain situé rue Georges Brassens, section AC n° AD131, pour une superficie de 4a25 dans le but de vendre l'ensemble, maison + terrain, au locataire actuel.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur les deux points suivants :

- la vente du terrain à Lot Habitat sur la base de 35€/m<sup>2</sup>
- l'autoriser à signer les documents se rapportant à cette vente.

### **Vote Pour à l'unanimité**

#### **8 – Décisions Modificatives**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'à la demande de la Trésorerie, il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires sur l'exercice 2016, et les soumet au vote.

## *Budget Commune*

### A – Investissement

Opération 117 – achat terrain – article 2118 : -32 000 €

Opération 133 – assainissement pluvial – article 2031 frais d'études : + 2 000 €

Opération 101 – achat matériel – article 21571 matériel roulant : + 30 000 €

M le Maire précise qu'il s'agit de l'acquisition d'une nacelle et la mise en commun d'autres matériels avec d'autres communes afin d'éviter les locations et d'améliorer les disponibilités.

M Lacombe demande s'il n'existe pas déjà une association de commune qui pourrait porter ce projet ?

M le Maire répond que lorsqu'il était vice président il avait posé la question et que suite à son éviction il cherchait d'autres solutions.

### B – Amortissement

Fonctionnement – dépenses – chapitre 042 – article 6811 dotation amortissement : + 17 067.65 €

recettes – chapitre 77 – article 7788 autres produits : + 17 067.65 €

Investissement – recettes – chapitre 040 : + 17 067.65 €

article 2802 : -93.36 €

article 28183 : + 363.19 €

article 2804182-2015 : + 3513.12 €

article 2804182-2012 : + 6330 €

article 2804182-09.4 : + 6 954.70 €

dépenses – opération 101 – achat matériel mobilier – article 2158 : + 17067.65 €

### **Vote Pour à l'unanimité**

## *Budget Lotissement*

Fonctionnement : dépenses – 042 – opération d'ordre : - 90 €

recettes 7015 – vente terrain : - 90 €

### **Vote : Pour à l'unanimité**

### **9 – Subventions exceptionnelles**

- 340 € à l'association OVL pour son concours national de la Perruche Ondulée qui s'est déroulé du 28 septembre au 02 octobre à l'Espace Maurice Faure.

-

### **Vote Pour à L'unanimité**

- 500 € + la mise à disposition à titre gracieux des salles municipales à l'association des Parents d'élèves des écoles maternelle et élémentaire de Prayssac, pour leurs animations de Noël qui se dérouleront du 16 au 23 décembre, dont Fabienne SIGAUD énonce le programme.

-

### **Vote Pour à l'unanimité**

### **10 – Renonciation servitude de passage rue des Philips**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de monsieur Jean-Jacques TOUPET propriétaire du fond servant de servitude correspondant au passage traversant son ensemble immobilier cadastré section AB n°19 d'une superficie de 12a33ca qui permettait de relier la rue des Philips aux logements Foyers les Florales.

Compte tenu de l'évolution des usagers depuis la création de l'accès direct aux Logements Foyers les Floralties et de la demande de monsieur Jean-Jacques TOUPET, monsieur le maire propose au Conseil Municipal de renoncer sans indemnité à cette servitude et soumet au vote les points suivants :

- lève la servitude cadastrée section AB n°19 sans indemnité,
- déclare qu'il n'a pas été installé de canalisation sur le fond servant,
- cette renonciation sera constatée par acte notarié,
- les frais d'acte notarié seront pris en charge par le propriétaire du fond servant, Jean-Jacques TOUPET,
- autorise le maire à signer l'acte et tous documents y afférents

**Vote Pour à l'unanimité**

## **11 – Dénomination route de Calvayrac**

Raymond FOISSAC propose à l'assemblée de procéder à la dénomination d'une voie existante débutant à l'intersection de la rue du Caillou et se prolongeant jusqu'à la chapelle de Calvayrac et de lui attribuer le nom de « route de Calvayrac ».

**Vote Pour à l'unanimité**

## **12 – Participation à l'opération 100% compostage**

Raymond FOISSAC au nom de l'ensemble des référents environnement de la Commune de Prayssac, propose à l'assemblée de voter la candidature de la Commune de Prayssac à l'opération « Commune 100% compostage » organisée par le SYDED.

Pour cela, il donne lecture du projet réalisé par les référents environnement de la commune, se présentant ainsi :

- demander un site de dépôt de végétaux sur la commune,
- Faire un essai de compostage collectif sur les quartiers des Hlm rue Gambetta, sur l'éco lotissement du Rouget et à la salle des fêtes et le stade
- Installer un composteur au groupe scolaire de Prayssac.

**Vote Pour à l'unanimité**

## **13 – Questions diverses**

- Barrage de Floiras : Monsieur le Maire fait part d'une lettre reçue à son attention de monsieur BROCHI Roland, l'informant qu'il allait réaliser des travaux d'aménagement du barrage suite à l'autorisation de la Préfecture et que ces derniers devraient débuter entre mai et avril 2017. Monsieur le maire demande à Michel LACOMBE où en est la création du collectif. Ce dernier répond que c'est en cours.
- La maison de santé : les travaux devraient démarrer entre les 17 et 20 octobre. Une réunion avec les entrepreneurs aura lieu le 13 octobre.  
M Lacombe signale que l'antenne de Sauzet vient d'être inaugurée.
- Opération éco énergie : Dominique THELINGE informe l'assemblée que début 2017 une opération Eco Energie débutera sur la commune, elle consiste à distribuer 5 ampoules LED dans chaque foyer de personnes à revenus modestes. C'est l'organisme « Objectif Eco Energie » qui en est à l'origine.
- Isabelle BOUSQUET remarque que l'inauguration de la maison de retraite a été une vraie réussite ainsi que la réhabilitation des bâtiments. Monsieur le Maire confirme cette réussite de l'opération menée par les membres du personnel de l'EHPAD.
- Co working : Monsieur le Maire informe le CM qu'il a participé à la commission Economie de la Communauté de Communes concernant le Co Working et qu'il s'est déplacé à Murat à une réunion

d'information sur ce sujet. Il explique que Prayssac a toutes les qualités pour recevoir cette nouvelle façon de travailler. D'ailleurs plusieurs personnes présentes à cette réunion se sont déjà montrées intéressées.

**La séance est levée à 22h15**

***Déclaration préalable au conseil municipal du 7 octobre 2016***

*Monsieur le Maire,*

*Lors du conseil municipal du 5 juillet dernier vous deviez corriger votre erreur dans le déroulement de la procédure budgétaire, en faisant voter, de façon spécifique, l'affectation des résultats du budget 2015. Le motif invoqué dans le projet de délibération qui nous était soumis étant manifestement erroné, à notre demande, vous avez pris l'engagement de le modifier dans la rédaction définitive.*

*Après contrôle auprès des services de la Préfecture, il s'avère qu'il n'en fut rien. La délibération envoyée n'a pas été modifiée. Notre échange et vos propos n'apparaissent pas au compte rendu de la séance.*

*Nous prenons acte de votre conduite des débats en conseil municipal. Nous avons jusqu'ici consenti un statu quo quant à l'approbation du compte rendu des séances, à savoir : validation et diffusion sous réserve de la prise en compte de nos demandes de corrections transmises et exposées en séance publique.*

*Après ce nouvel épisode, nous vous informons que dorénavant nous ne validerons les comptes rendus des séances du conseil municipal, qu'après rédaction explicite des corrections demandées. Nous vous demandons que cette condition figure précisément lors de vos diffusions éventuelles préalables à leur adoption.*

*Enfin, nous demandons à être destinataire des délibérations envoyées aux services de la Préfecture après chaque conseil afin de pouvoir exercer notre mandat.*

*Eut égard au contenu de cette déclaration liée au fonctionnement du Conseil municipal, nous vous demandons que celle-ci soit jointe au compte rendu du présent conseil et soit affichée avec les autres pièces du conseil pour être portée à la connaissance de la population.*